

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 044-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.62

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)
Funiciello (Bern, PS)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 07.03.2019

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: —



Vote électronique dans le canton de Berne: quelle suite?

Le 4 septembre 2018, le Grand Conseil a adopté l'affaire « Vote électronique pour les Suisses et Suissesses de l'étranger. Exploitation. Autorisation de dépenses ; crédit d'objet ; crédit d'engagement 2019-2020 ». Dans ce cadre, une proposition d'amendement a également été adoptée, laquelle demandait à ce que soient pris en compte les risques pour la sécurité que représentent d'éventuelles manipulations.

Depuis l'automne 2018, les choses ont changé : le canton de Genève a décidé de ne plus poursuivre le développement de son système de vote électronique CHVote, que le canton de Berne utilise. Manifestement, le canton de Berne étudie maintenant la possibilité de coopérer avec la Poste, le dernier fournisseur de solution de vote électronique restant. Le système de la Poste est actuellement soumis à un test d'intrusion public dans le cadre duquel des pirates se livrent une compétition pour en trouver les failles de sécurité. Plusieurs cantons ont décidé d'apporter des clarifications supplémentaires en matière de sécurité. Au cours des mois passés, il est arrivé plusieurs fois que des spécialistes signalent des failles de sécurité dans le système de vote électronique.

Le Grand Conseil a chargé le Conseil-exécutif d'accorder une attention particulière à la sécurité. Le Conseil-exécutif est donc prié de donner des informations sur la situation du vote électronique, en particulier pour ce qui est de la sécurité.

Le Conseil-exécutif est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense le Conseil-exécutif de l'arrêt du système genevois CHVote ?
2. Quelles seront, d'après lui, les conséquences de cet arrêt pour le canton de Berne ?
3. Où en sont les discussions avec la Poste quant à une éventuelle coopération ?
4. Le canton de Berne peut-il vraiment adopter le système de la Poste ?
5. Que pense le Conseil-exécutif du système de la Poste pour ce qui est de la sécurité ?
6. Faut-il s'attendre à des surcoûts en cas de changement de système ?
7. Le Conseil-exécutif est-il en contact avec la Poste concernant la compétition de piratage informatique mentionnée ?
8. Le Conseil-exécutif considère-t-il cette compétition de piratage informatique comme une garantie suffisante de la sécurité du système de vote électronique ?
9. Quelle est la suite des opérations pour ce qui est du vote électronique dans le canton de Berne ?

Motivation de l'urgence : le canton de Berne doit passer à un autre système de vote électronique. La Poste soumet actuellement son système à une compétition de piratage informatique. Les éventuelles décisions doivent être prises rapidement. Le Grand Conseil, en tant qu'organe compétent en matière financière, doit bientôt avoir toutes les informations pertinentes.

Destinataire

- Grand Conseil